conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikaflex®-290 DC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés .Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

Usage du produit : Agents d'étanchéité et adhésifs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG

Tüffenwies 16 8048 Zürich

Téléphone : +41584364040 Adresse e-mail : EHS@ch.Sika.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse

CH-8028 Zurich

+41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégée: 145

EHS@ch.Sika.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Sensibilisant R42: Peut entraîner une sensibilisation par

inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection.
P285 Lorsque la ventilation du local est

insuffisante, porter un équipement de

protection respiratoire.

Intervention:

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à

respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires:

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 202-966-0 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Pentamethyl piperidylsebacate

Etiquetage supplémentaire:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique NoCAS	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT	Concentration [%]
NoCE	,	` (CE) No	
Numéro d'enregistrement		1272/2008)	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC



Date de révision 30.08.2014

Date d'impression 25.06.2015

N,N-dibenzylidène polyoxypropylène diamine (polymère) 136855-71-5	Xi; R38	Skin Irrit.2; H315	>= 1 - < 2.5
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8 202-966-0 01-2119457014-47-XXXX	Carc.Cat.3; R40 Xn; R20-R48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Skin Irrit.2; H315 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317 Carc.2; H351 STOT RE2; H373	>= 0.1 - < 1
Pentamethyl piperidylsebacate 01-2119491304-40-XXXX Contient: sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	R43 N; R50/53	Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0.1 - < 0.25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC



Date de révision 30.08.2014

Date d'impression 25.06.2015

Symptômes : Apparence asthmatique

Réactions allergiques

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : effets sensibilisants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

appropriés

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

protection de l'environnement

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	VME	0.02 mg/m3	CH SUVA
		VLE	0.02 mg/m3	CH SUVA

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC



Date de révision 30.08.2014

Date d'impression 25.06.2015

*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	4,4- diaminodiphénylem éthane: 10μg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		4,4- diaminodiphénylem éthane: 5nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),

Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm)

temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

 Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon

long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines

protectrices est recommandé en complément lors du mélange

et de l'agitation.

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé

sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil

de protection respiratoire retenu.

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

filtre de vapeurs organiques (Type A)

A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 -Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition, les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte Couleur : noir

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : donnée non disponible

Point d'éclair : > 101 °C

Température d'inflammation : non applicable

Limite d'explosivité, inférieure :

(Vol%)

donnée non disponible

Limite d'explosivité, : donnée non disponible

supérieure (Vol%)

Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

donnée non disponible

pH : Note: non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014

Sika®

Date d'impression 25.06.2015

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env.1.3 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : Note: insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: donnée non disponible

donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Viscosité, cinématique : > 20.5 mm2/s

à 40 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane :

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 1.5 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Pentamethyl piperidylsebacate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 3,230 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagénicité : donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit

Cancérogénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/fertilité

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

Tératogénicité : donnée non disponible

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Pentamethyl piperidylsebacate:

Toxicité pour les poissons : CL50: 0.97 mg/l, 96 h, Poisson

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et c

Code du déchet OMoD/LMoD : 08 04 09: [ds] Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger



Nocif

Phrase(s) R : R42 Peut entraîner une sensibilisation par

inhalation.

Phrase(s) S : S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: 202-966-0 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

: Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le

fabricant.

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la

mise sur le marché et l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains

articles dangereux (Annexe XVII)

: Interdite et/ou contrôlée

(1,2-Benzenedicarboxylic acid, di-C9-11-branched alkyl esters, C10-

rich)

(4,4'-methylenediphenyl

diisocyanate)

REACH - Liste de Substances Extrêmement

Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation

(Article 59).

: Aucun des composants n'est

répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en

amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou

- exclues du règlement, et/ou - exemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

non applicable

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005

: 1.35 % VOC-CH (VOCV)

pas de taxes des COV

VOC-EU (solvant) : 1.35 %

Autres réglementations : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes travailleurs

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la

peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée

par inhalation.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des

difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Carc. Cancérogénicité
Eye Irrit. Irritation oculaire

Resp. Sens. Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit. Irritation cutanée
Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-290 DC

Date de révision 30.08.2014



Date d'impression 25.06.2015